

Candidature à la section sportive rugby

Féminine et masculine

Lycée Léon BLUM

Villefranche-de-Lauragais

Pour être accepté(e) tout élève doit :

- Être **scolarisé** au lycée Léon BLUM
- Être retenu(e) par la Commission de l'établissement qui sélectionne en fonction de la motivation et des résultats scolaires (via le dossier d'inscription)
- Faire preuve de motivation. La pratique du rugby en club est recommandée.

Le dossier d'inscription complet doit être transmis par mail à stephane.gauthier1@ac-toulouse.fr

NOM.....Prénom.....

Date de naissance.....

Établissement scolaire en 2023/2024.....

Téléphone parent(s) :

Courriel parent(s) :

Classe demandée pour 2023/2024 :

Seconde générale :

Attention la section sportive ne peut être suivie si vous votre enfant s'inscrit en **section européenne**.

Seconde professionnelle au lycée Léon BLUM

RESPONSABLES LEGAUX :

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Lien avec l'élève :

PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser)

SITUATION SPORTIVE :

Club actuel (ou ancien) :

Section sportive collège :

Oui collège.....

Non

A le

Signature de l'élève

Signature des responsables

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Toutes ces pièces sont à transmettre par mail à stephane.gauthier1@ac-toulouse.fr

- Déclaration de candidature (dossier rempli)
- Photocopie des deux premiers bulletins de la classe fréquentée en 20232024
- **Lettre de motivation**

CANDIDATURE ET ADMISSION

1.Dossier de candidature

Le dossier complet doit être transmis **avant le 26 juin 2024**.

Les candidats seront retenus sur critères sportifs, scolaires et selon leur motivation.

2. Procédure d'orientation et d'affectation

➤ Pour une entrée en classe de **seconde générale et technologique** :

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée, vous suivez la procédure « habituelle » (se renseigner auprès de votre collègue).
- Si vous n'appartenez pas au secteur de recrutement du lycée, vous devez impérativement faire une demande de dérogation auprès du DASEN de votre département en demandant l'affectation au lycée Léon BLUM avec **comme motif l'admission en section sportive.** (renseignements à prendre au sein du collège).

➤ Pour une entrée en classe de **seconde professionnelle** :

Indiquez votre choix au professeur principal de la classe de troisième. Il n'y a pas de secteur géographique pour les sections professionnelles donc pas de dérogation à solliciter. L'affectation au lycée se fait après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires.

LA SECTION SPORTIVE

La section sportive rugby est une structure qui fait partie intégrante de l'Éducation Nationale. La section du lycée Léon Blum est partenaire du Football Club Villefranchois (FCV).

S'inscrire dans une section sportive c'est :

- Venir au lycée pour faire des études et en accepter le règlement intérieur
- Témoigner d'une **réelle volonté** de s'affirmer à la fois dans les études et dans le sport. Il faut être intimement convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre domaine.
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Être membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose **le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée** (cours, self, internat, contrat de vie scolaire...)
- Avoir un **comportement irréprochable** à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Appartenir à une section sportive c'est de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le lycée. C'est un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades. Il convient donc de bien mesurer ce degré de responsabilité dans tous les actes de la vie quotidienne.

SCOLARITE

Les horaires de la section seront :

- Deux entraînements répartis sur le temps scolaire
- Les cours ont lieu du lundi 8h au vendredi 18h.
- Le mercredi après-midi est réservé à l'UNSS
- Le bilan de la section sportive apparaîtra sur le bulletin trimestriel : une appréciation sera donnée mais pas de note attribuée.

SANTE

Une visite médicale est obligatoire pour intégrer la section sportive (certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby).

Suivi médical : Médecin particulier et infirmière du lycée

INSTALLATIONS

L'établissement dispose d'installations sportives intra-muros (salle de musculation) et utilise les structures municipales situées à proximité : gymnase et terrains de rugby.

ENCADREMENT

- Stéphane GAUTHIER, professeur d'EPS, Responsable/coordonnateur.
- Intervenants clubs
- L'appel sera fait lors de toutes les séances de la section sportive.

BILAN ET EVALUATION

Selon l'évolution de l'élève, une **éviction** ou une **non reconduction** à la section sportive est possible en cours ou fin d'année scolaire.

UNSS

L'inscription et la participation aux activités UNSS Rugby **sont obligatoires**

